

AUDITION PUBLIQUE BERNIERES-SUR-MER

31 MAI 2013

CONTRIBUTION D'EUROPE ECOLOGIE LES VERTS, BASSE-NORMANDIE

Les écologistes défendent la transition énergétique, qui est pour eux la triple solution au dérèglement climatique, à la précarité énergétique et à la dépendance aux énergies fossiles. Cette transition énergétique s'appuie sur trois piliers : la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique et la montée en puissance des énergies renouvelables. Le projet de parc éolien en mer de Courseulles fait partie de ce troisième pilier.

Mais la transition énergétique n'est pas seulement le recours aux énergies renouvelables : nous tenons à rappeler qu'il est indispensable de mettre en place des politiques volontaristes d'économies d'énergie dans le bâtiment, l'industrie, les transports... Car l'énergie la moins chère est toujours celle que l'on ne consomme pas. Notre ambition est de réduire notre consommation d'énergie primaire (c'est-à-dire non transformée) de 65% d'ici à 2050, par rapport au niveau de 2010, comme le préconise le scénario Négawatt[1]. Le choix politique qui a été fait, du tout électrique pour le chauffage, couplé à la faiblesse de l'isolation thermique du parc immobilier français font que notre pays consomme à lui seule la moitié de la production d'électricité européenne et consacre 40 % de sa consommation énergétique à se chauffer. Mais ce handicap peut devenir un atout car, de fait, il existe dans notre pays un vivier important d'économies possibles et d'emplois non-délocalisables garantis.

Pour EELV Basse-Normandie, s'affranchir du nucléaire est une obligation politique, technique, financière et morale. Nous demandons la sortie du

nucléaire en vingt ans, un délai suffisamment long pour préparer l'après-nucléaire, sans pour autant nécessiter la construction de nouvelles centrales. Pour ce faire, il est donc indispensable de diversifier les modes de production d'électricité d'origine renouvelable afin de couvrir nos besoins.

La France est très en retard en termes de développement éolien qui représente actuellement 3 % de la production électrique nationale. En 2012, sa puissance éolienne s'élève à 115 kW pour 1 000 habitants, soit 7 fois moins qu'au Danemark et loin derrière l'Espagne, le Portugal, la Suède, l'Allemagne, etc. Pour l'éolien offshore, le premier appel d'offre, lancé par l'État en juillet 2011, concernait cinq projets de parcs éoliens en mer (quatre auront finalement été retenus), dont celui de Courseulles-sur-Mer. Ils devront fournir une puissance de 2 000 MW sur l'objectif de 6 000 MW prévus par le Grenelle de l'environnement, selon l'engagement européen de la France. Ces objectifs devront être atteints pour 2020.

D'autres sources de production d'électricité doivent coexister pour créer un "mix énergétique". L'utilisation de la biomasse, du photovoltaïque, de la géothermie et de l'hydraulique sont autant de sources de production d'électricité qui ne s'opposent pas mais se complètent. C'est tout particulièrement vrai de l'éolien terrestre, petit ou grand, qui doit être tout aussi puissamment développé que l'éolien offshore. La question de son acceptation sociale doit être débattue et les projets concertés, mais nous considérons que ces énergies, comparées au risque de l'électricité nucléaire (encore sous-estimé et occulté en France), répondent à l'intérêt général. Ces différentes sources d'énergies doivent être développées pour assurer notre avenir énergétique. La réponse au défi de l'énergie est multiple.

Enfin, EELV défend une plus grande décentralisation de la production d'électricité. Nous ne souhaitons pas opposer projets industriels et projets de plus petites tailles, qui sont utiles et complémentaires. Il est important de soutenir les petits projets de production d'électricité renouvelables portés et

financés par des citoyens. L'indépendance énergétique doit en effet passer par les territoires, malgré la difficulté engendrée par la centralisation du réseau électrique (grosses unités de production, éloignement des lieux de consommation, nécessité d'infrastructures de transport colossales), dont la nouvelle ligne THT Cotentin-Maine est le pire symbole en Basse-Normandie.

Le projet de parc éolien en mer de Courseulles-sur-Mer va créer des emplois dans la région et dans le grand Ouest, à Ouistreham pour la maintenance, à Cherbourg et à Saint-Nazaire pour la fabrication et l'assemblage des éoliennes. Dans le contexte de crise économique que l'on connaît, c'est une bonne nouvelle.

Pour les écologistes, cette nouvelle aventure industrielle devrait permettre d'amorcer la sortie de la dépendance économique et mono-industrielle de notre région vis-à-vis du nucléaire. La Basse-Normandie est à la croisée des chemins, avec la possibilité de devenir une région motrice en termes d'énergies marines renouvelables. Le nucléaire n'est pas porteur d'avenir si ce n'est en se spécialisant dans le démantèlement, ce que nous souhaitons par ailleurs. Avec les EMR et leurs perspectives de création d'emplois, la diversification des filières industrielles constitue une chance pour l'économie bas-normande. Les acteurs publics l'ont bien compris et se mobilisent afin de maximiser ce potentiel. Le Danemark qui accueille des spécialistes et des visiteurs du monde entier à la découverte de ses fermes d'éoliennes offshore peut nous servir d'exemple. Des formations professionnelles spécifiques sont en train de se mettre en place dans la région pour répondre aux besoins et contribuer à la recherche et au développement de cette filière. Les financements publics dont profite le nucléaire sont appelés à être réorientés vers les EMR.

Cela dit, le projet de parc éolien de Courseulles ne sera pas sans impact sur son environnement. Il ne s'agit pas de les occulter mais il faut veiller à les

minimiser. Les inquiétudes qui s'expriment lors de ce débat public doivent être prises en compte. C'est vrai, les éoliennes en mer seront visibles depuis la côte, du moins par beau temps... Et même si la conception du projet vise à les réduire, les effets sur le paysage doivent être étudiés avec précision et portés à la connaissance de tous. EELV considère que cet impact visuel n'est pas une raison suffisante pour remettre en cause ce projet. Les éoliennes seront certes visibles depuis différents sites du Débarquement de juin 1944, lieux emblématiques auxquels nous sommes profondément attachés. Mais ce devoir de mémoire n'est pas contradictoire avec le développement durable et la création d'activités économiques porteuses de sens. En assurant les besoins énergétiques des générations présentes et futures, le parc éolien participera à fonder une indépendance énergétique respectueuse des hommes, de l'environnement, et source de paix. Il suffit de se rendre à Ground Zero, emplacement où se trouvaient les tours jumelles à New-York, pour comprendre que le Memorial rendant hommage aux victimes du 11 septembre n'est pas incompatible avec la poursuite et le développement d'activités humaines sur un même site.

D'autres aspects du projet éolien offshore méritent notre vigilance. La question du raccordement électrique fera l'objet d'une enquête publique et d'une concertation ultérieure auxquelles les écologistes prendront part. Néanmoins abordé dans l'actuel débat, le tracé choisi devra être celui ayant le moins d'impacts possibles sur l'environnement (en mer comme sur terre), l'usage des terres agricoles et les zones d'habitation qui pourraient être situées à proximité. Il convient d'être vigilant sur la puissance des champs électromagnétiques, qui peuvent avoir des effets sur la santé et qui seront perceptibles en surface, à proximité du tracé d'enfouissement des câbles. Il faudra être attentifs aux mesures d'indemnisation apportées lorsque ce tracé passera sur le domaine privé. Il serait également souhaitable d'évaluer l'impact sur les eaux de baignade pendant la durée des travaux de raccordement.

Par ailleurs, l'aménagement de la base de maintenance de Ouistreham devra respecter la zone Natura 2000 et limiter son impact écologique. Enfin, des questions subsistent aussi en ce qui concerne la pêche, une activité économique importante dans la région. Le choix de la zone pour installer les éoliennes en mer a été fait en concertation avec des comités de pêcheurs professionnels mais des inquiétudes demeurent quant à l'accès aux zones de pêche, l'indemnisation des pertes d'exploitation pendant les travaux puis les solutions techniques et les mesures de compensations envisagées afin d'assurer un retour pérenne de la ressource halieutique. Des réponses adaptées à ces problématiques devront être données. Nous les espérons.